

N°7 – 21 octobre 2026

A RETENIR :

ACTUALITES :

- Utilisation de produits phytosanitaires au jardin : rappels réglementaires
- Qu'est ce qu'un produit de biocontrôle ?
- Adoption du plan national de lutte contre le frelon asiatique

A SURVEILLER :

- Nouvelles suspicions de longicorne de l'eucalyptus
- Punaise réticulée du chêne : nouvelles detections dans le sud de la France
- Le cynips du chataignier : quelques rappels sur ce ravageur désormais bien implanté en Corse
- Le carpocapse des pommes et des poires, suivi chez un de nos observateurs
- Termites et vers plats signalés dans les potagers
- Nombreuses observations de cochenilles australiennes en plaine orientale

ZOOM SUR... Le chancre coloré du platane

Nous vous invitons également à lire ou relire les numéros des années précédentes. Car si nous nous efforçons de vous faire découvrir de nouveaux bioagresseurs et de réadapter le contenu de nos nouveaux numéros, les bioagresseurs présentés précédemment peuvent toujours être d'actualité cette année. Tous les numéros sont disponibles [sur le site du réseau](#).

REJOIGNEZ LE RESEAU D'OBSERVATEURS BSV JEVI

Le contenu des Bulletins de santé du végétal (BSV) est basé sur les informations issues d'un réseau d'observateurs. La fiabilité du BSV est d'autant plus grande que le nombre d'observations est important.

Rejoignez le réseau et participez à l'enrichissement des BSV en apprenant à mieux observer vos végétaux !

Inscrivez-vous en remplissant [le formulaire de contact ici](#).

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo



Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)



Financé par



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Retrouvez gratuitement les
BSV sur le site de [la DRAAF
Corse](#).



Retrouvez gratuitement le
BSV JEVI sur le site de
[FREDON Corse](#).

SOMMAIRE

ACTUS.....	3
Rappels réglementaires sur l'utilisation de produits phytosanitaires.....	3
Qu'est-ce qu'un produit de biocontrôle ?.....	4
Adoption du plan national de lutte contre le frelon asiatique.....	4
INFOS JARDINS	6
ARBRES ET ARBUSTES.....	6
Le longicorne de l'eucalyptus.....	6
<i>Phoracantha semipunctata</i>	6
La punaise réticulée du chêne.....	8
<i>Corythucha arcuata</i>	8
VERGERS	9
Le carpocapse des pommes et des poires.....	9
<i>Cydia pomonella</i>	9
Le cynips du châtaignier	11
<i>Choreutis nemorana</i>	11
POTAGERS.....	12
Les termites	12
Les vers plats ou plathelminthes terrestres	13
JARDINS ORNEMENTAUX.....	14
La cochenille australienne	14
<i>Icerya purchasi</i>	14
ZOOM SUR.....	15
Le chancre coloré du platane	15
<i>Ceratocystis platani</i>	15
RESEAU D'OBSERVATEURS	16
Vous souhaitez vous impliquer dans le réseau ?.....	16



Rappels réglementaires sur l'utilisation de produits phytosanitaires

La loi Labbé, modifiée par l'article 68 de la Loi relative à la Transition Écologique et la Croissance Verte et la loi Pothier, et l'arrêté lieux à usage collectif fixent les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour les collectivités et professionnels ...

Depuis janvier 2017, il est interdit à l'État, aux collectivités territoriales, à leurs groupements ainsi qu'aux établissements publics d'utiliser/ de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...).

Depuis le 1er juillet 2022, les espaces privés à usage d'habitation et les lieux à usage collectif sont désormais concernés par cette interdiction et notamment les cimetières et terrains de sport. L'interdiction s'est depuis le 1^{er} janvier 2025 étendue à l'ensemble des équipements sportifs. La réglementation prévoit cependant un cas dérogatoire pour lequel des produits de synthèse peuvent encore être utilisés afin de garantir une qualité de jeu suffisante pour permettre la tenue de compétitions officielles, faute de solutions alternatives actuellement efficaces. L'arrêté du 31 juillet 2025 fixe la liste des équipements sportifs visés.

Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique restent cependant utilisables, ainsi que tous les autres produits de protection des plantes (macro-organismes, substances de base).

Pour les jardiniers amateurs ...

Depuis le 1er janvier 2019, l'interdiction concerne les particuliers et les jardiniers amateurs qui ne peuvent donc plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus, hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs seront interdits à la vente.

La loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021 vient compléter la loi Labbé et prévoit à l'article 269 d'interdire l'utilisation des engrais de synthèse dans les jardins et espaces verts. Ceux-ci ne pourront plus être utilisés pour l'entretien des espaces appartenant à des structures publiques ainsi que dans les propriétés privées. Ils pourront cependant continuer à être utilisés sur les espaces à vocation agricole et les monuments historiques.

La lutte contre les organismes réglementés à l'aide de produits phytosanitaires reste autorisée si les mesures réglementaires l'imposent. Des dérogations pourront également être données pour utiliser des produits phytosanitaires contre des dangers sanitaires graves menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.

Retrouvez tous les détails de ces évolutions réglementaires [sur le site d'Ecophyto Pro](#), régulièrement mis à jour.

Une Foire aux Questions a également été créée pour répondre à toutes vos interrogations sur les restrictions d'utilisation des produits phytosanitaires qui découle de cette loi, à destination aussi bien des professionnels que des particuliers. A parcourir [ici](#).

Qu'est-ce qu'un produit de biocontrôle ?

Le principe du « biocontrôle » repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leurs éradications. Plus d'informations [ici](#).

Les produits de biocontrôle regroupent des agents et produits faisant appel à des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils se classent en 4 familles :

- Macro-organismes (Ecopastoralisme, lachers d'auxiliaires ...)
- Micro-organismes (Virus, bactéries, champignons, stimulateurs de défense des plantes, biostimulants...)
- Substances naturelles d'origine animale, minérale ou végétale Médiateurs chimiques (Répulsifs, confusion sexuelle, piégeage de masse...)

Ils sont également soumis à un encadrement réglementaire quant à leur mise sur le marché puisque ce sont des produits phytopharmaceutiques. Selon la réglementation, une liste de produits de biocontrôle autorisés paraît mensuellement depuis 2016. Vous pouvez consulter la liste en vigueur [ici](#).

Leur mise en œuvre nécessite de la technicité, du temps et la connaissance de la biologie du bio-agresseur visé. Ils sont le plus souvent associés à d'autres techniques (prophylaxie, surveillance, observations...).

Adoption du plan national de lutte contre le frelon asiatique

Lors d'un communiqué de presse le 16 septembre dernier, la signature de l'arrêté portant adoption du Plan national de lutte contre le frelon « asiatique » à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*) a été officialisé.

Voici un extrait du communiqué que vous pouvez retrouver [ici](#).

« Introduit accidentellement en France en 2004, le frelon à pattes jaunes est aujourd'hui présent dans tous les départements hexagonaux. Classé comme espèce exotique envahissante, il constitue notamment un enjeu pour la filière apicole en raison de la prédation exercée sur les colonies d'abeilles domestiques. Il peut également, dans certaines situations, présenter un risque pour la sécurité des populations. Ses impacts sur la biodiversité, notamment sur les pollinisateurs sauvages, doivent par ailleurs continuer à être étudiés.

L'éradication complète de l'espèce n'étant aujourd'hui plus envisageable compte tenu de sa dispersion, le plan vise à limiter ses impacts grâce à une stratégie de gestion adaptée aux réalités des territoires.

Le Plan national s'articule autour de trois axes complémentaires :

- *Développer la recherche et les connaissances, notamment sur les impacts du frelon sur la biodiversité, les activités agricoles et la santé humaine, et soutenir le développement de méthodes de lutte plus efficaces et respectueuses de l'environnement ;*
- *Organiser la lutte en fonction de la pression exercée localement, en classant les départements selon quatre niveaux de pression et en adaptant les mesures de gestion à cette classification ;*
- *Renforcer la gouvernance, avec un pilotage national associant l'ensemble des acteurs concernés et une déclinaison dans chaque département.*

Dans les six mois suivant l'adoption du plan national, chaque département élaborera un plan de lutte sous l'autorité du préfet, en concertation avec les collectivités, les acteurs sanitaires, les filières concernées, les associations environnementales, l'Office français de la biodiversité et les usagers de la nature.

Ces plans permettront d'adapter les actions aux situations locales et d'organiser notamment le signalement, l'évaluation du niveau de danger et la destruction des nids. »

Pour consulter le plan national de lutte dans son intégralité, rendez-vous [par ici](#).



Nous vous tiendrons informer des actions locales qui en découleront.



INFOS JARDINS



ARBRES ET ARBUSTES

Le longicorne de l'eucalyptus

Phoracantha semipunctata

Phoracantha semipunctata est présent à peu près sur toute la Corse, là où il y a des eucalyptus. Il a été détecté dans la région Bastiaise, mais également à St Florent et plus récemment dans le Sartonais. Plus récemment, son cousin *Phoracantha recurva* a été signalé dans la région Ajaccienne. Un signalement nous a également été fait sur la commune de Calcatoggio ce mois-ci. Les épisodes de sécheresse et autres événements liés au réchauffement climatique fragilisent les eucalyptus qui semblent de plus en plus sensibles à ce ravageur...

Comment les reconnaître ? Les adultes sont crépusculaires et nocturnes, et courent rapidement sur les troncs. Ils sont d'autant plus difficiles à voir que, la journée, ils restent cachés dans les anfractuosités ou sous les écorces déchirées des eucalyptus.

L'adulte mesure entre 15 et 30mm et est de couleur brun foncé, avec les antennes, les pattes et le dessous roussâtres. Les antennes sont plus longues que le corps et plus longues chez les femelles que chez les mâles. Ses élytres sont fortement ponctués sur leur moitié basale (moitié la plus proche de la tête), alors que la moitié apicale (moitié la plus loin de la tête) est lisse et brillante. On observe également une bande transversale au centre du corps de couleur crème à jaune.

Les larves cylindriques sont de couleur blanche jaunâtre et avec de fortes mâchoires. Elles peuvent mesurer jusqu'à 50mm.

Biologie : Les œufs sont pondus sur des eucalyptus en état de stress hydrique, de faiblesse physiologique ou dépérissant. Les larves forent des galeries, non



Phoracantha semipunctata © H.Bouyon - INPN



Larve du longicorne dans sa galerie © INRA/Jeanne Daumal

loin du lieu de l'éclosion, dans le tronc et les grosses branches, puis plus profondément dans l'aubier pour se nymphoser, ce qui entraîne rapidement la mort de l'arbre. Généralement, il y a deux générations par an, caractérisées par la longue période de vol de l'adulte, qui peut s'étendre de mars à novembre. L'adulte se nourrit du pollen de l'arbre

Symptômes : Les galeries forées par les larves entraînent une perturbation au niveau des vaisseaux conducteurs et à terme la mort de l'arbre. Les trous d'entrée des galeries sont en général bien visibles. Lorsqu'un arbre sain est attaqué, il répond à la pénétration d'une larve par la sécrétion importante de gommés, qui bloque d'ailleurs l'avancée de la larve. A contrario, un arbre stressé ne sera pas capable de mettre en place cette défense.

Du lieu de l'éclosion jusqu'au point d'entrée de la galerie, les larves se déplacent en décapant l'écorce entraînant la formation de motifs très reconnaissables sous l'écorce.

Contrairement à d'autres ravageurs, il n'y a en général pas d'écoulement de sciure associé.



Galeries visibles dans le tronc © FREDON Corse

Végétaux sensibles : Eucalyptus

Période à risque : mars à novembre

Moyens de lutte :

Malheureusement, même en cas de diagnostic très précoce, il n'existe souvent pas de remèdes pour sauver l'arbre. Toutefois, même tardivement, un diagnostic sur l'arbre attaqué est essentiel car, au-delà de l'individu, c'est le peuplement qui est menacé. Un premier diagnostic permet la mise en place de la lutte préventive pour éviter l'épidémie.

Aussi, les arbres atteints doivent être éliminés (avant la sortie des adultes) pour éviter que l'infestation ne se répande à tout le peuplement. De même, les arbres affaiblis, doivent être détruits pour éviter d'attirer le ravageur.

Aujourd'hui, il n'existe aucun moyen de lutte biologique permettant de se débarrasser du ravageur même si des programmes de recherches sont en cours. Le meilleur moyen pour tenir le ravageur loin

d'un eucalyptus est de le conserver en bon état pour éviter la perte de robustesse ou un stress qui favorise les attaques. De nombreuses recherches sont en cours pour sélectionner des espèces d'Eucalyptus plus résistantes au ravageur. L'utilisation de plants locaux est aussi un facteur important de prévention.

Risque de confusion :

Phoracantha recurva est une espèce proche, également ravageur des Eucalyptus entraînant des symptômes similaires. Ce qui le différencie : la surface jaune sur la moitié basale de l'insecte est plus étendue que son cousin. Il a également été signalé en Corse.



Phoracantha recurva © H.Bouyon - INPN

La punaise réticulée du chêne

Corythucha arcuata

Largement présent en Europe, cet insecte originaire d'Amérique du Nord n'a été observé en France pour la première fois qu'en 2017 dans le Sud-Ouest. Cette espèce est considérée comme exotique envahissante. A ce jour, elle n'a toujours pas été détectée en Corse mais a fait l'objet d'un signalement récent dans la région de Montpellier et poursuit donc son expansion.

Comment les reconnaître : Le tigre du chêne mesure environ 3.5mm sous sa forme adulte. Elle arbore un corps sombre avec des ailes transparentes. Les oeufs, de couleur noire, sont pondus sous la surface des feuilles. Les larves et les adultes s'y nourrissent en laissant des déjections noirâtres. Ils provoquent des nécroses visibles sur la face supérieure des feuilles sous la forme de taches orangées à brunes. La conjonction de ces taches sur la face supérieure et de la présence des insectes ou de leurs traces sur la face inférieure permet de faire le diagnostic.

Biologie : Très proche de son cousin le tigre du platane, *Corythucha arcuata* a un mode de vie assez similaire. Il passe l'hiver au stade adulte sous l'écorce des troncs et migre vers les feuilles dès leur apparition au printemps. La première génération d'adultes émerge en général vers la fin du mois de juin et sont capables de se reproduire après quelques jours.



Tigre du chêne (adulte à gauche et larve à droite) © FREDON AURA



Décolorations sur feuilles © Jim Baker, North Carolina State University, Bugwood.org



Tigre du chêne (oeufs) © Whitney Cranshaw, Colorado State University, Bugwood.org

Dans le nord de l'Italie, le cycle s'étend de 4 à 6 semaines. Si l'émergence de la deuxième génération a lieu avant la fin du mois d'août, une troisième génération peut voir le jour.

Symptômes : En cas de pullulation, *C. arcuata* peut provoquer le jaunissement généralisé des feuilles et leur chute prématurée. Des dessèchements de rameaux sont éventuellement constatés. A ce jour, aucun effet grave n'a été constaté sur la croissance ou la survie des chênes touchés par la punaise réticulée. L'effet combiné de l'insecte et d'autres facteurs de stress comme les sécheresses, les insectes défoliateurs ou les champignons pathogènes pourrait avoir des conséquences plus marquantes, des travaux sont en cours sur le sujet.

Végétaux sensibles :

Il s'attaque principalement aux chênes à feuilles caduques même si quelques études montrent une capacité à survivre sur d'autres espèces comme le framboisier, le noisetier ou le rosier. Les chênes à feuilles persistantes (chêne vert, chêne liège, etc) ne semblent pas être touchés par cet insecte.

Dans notre n°10 d'octobre 2024, nous consacrons un dossier aux « tigres » aussi appelés punaises réticulées, n'hésitez pas à le parcourir pour plus d'informations sur ces insectes.



VERGERS

Le carpocapse des pommes et des poires

Cydia pomonella

En 2026, un suivi de ce ravageur par piégeage a été initié chez un de nos observateurs. Le piégeage sera reconduit plusieurs années afin d'avoir quelques informations sur le cycle du ravageur en Corse ainsi que l'impact du piégeage sur l'état des arbres à proximité. Dès cette année, notre observateur a vu l'état de son pommier s'améliorer, à confirmer...

Comment le reconnaître ? Les chenilles mesurent 16 à 20mm de long. Leur tête est brun foncé et leur corps rose pâle à rougeâtre. Les papillons mesurent 16 à 19mm d'envergure. Une tache brune ovale caractéristique est présente sur les ailes antérieures grises. Les ailes postérieures sont bruns rougeâtre et finement ciliées.



Larve de carpocapse © Ward Upham, Kansas State University, Bugwood.org

Symptômes : Les fruits touchés vont se colorer et tomber prématurément. Le petit orifice est souvent visible sur le dessous du fruit dans une zone rongée où peuvent également se trouver des traces d'excréments de la chenille. Si vous coupez le fruit en deux, vous verrez qu'il est parcouru de galeries garnies de sciure, et au cœur du fruit, à n'en pas douter, vous découvrirez la chenille rosâtre.

Végétaux sensibles : Pommiers, poiriers, cognassiers, abricotiers, et dans une moindre mesure noyers, pruniers et pêchers.

Période à risque : Avril à octobre. Le papillon aime sortir à la tombée de la nuit ce qui fait qu'on le remarque difficilement.

Méthodes de lutte :

La lutte contre le carpocapse est essentiellement préventive :

- Le carpocapse des pommes et poires a des ennemis naturels dans la nature capable de réguler sa population. Des insectes auxiliaires comme par exemple les trichogrammes, perce-oreilles, chrysopes, les cantharides et bien d'autres... N'hésitez donc pas à favoriser leur présence en entretenant la biodiversité dans votre jardin grâce à des haies fleuries, une tonte tardive etc. Favoriser également l'installation dans votre jardin de prédateurs de chenilles comme les mésanges, les chauves-souris. Pour cela, vous pouvez installer des nichoirs. Les poules peuvent également être d'efficaces compagnons de lutte.
- Il existe également des pièges à phéromones provoquant une confusion sexuelle pour les mâles, n'arrivant pas à trouver de femelles. Ce système permet donc de limiter la reproduction des individus.
- Des pulvérisations de fructose ou saccharose, à réaliser du printemps jusqu'à la floraison massive, pourront être réalisées pour stimuler les défenses naturelles de l'arbre.
- Le chaulage du tronc peut permettre d'éradiquer les insectes cachés dans l'écorce.
- Enfin, vous pouvez également essayer de fixer une bande en carton de 20cm de hauteur sur le tronc. A partir de juin, des larves devraient venir s'y abriter pour se transformer et vous pourrez facilement intervenir pour les éliminer en fin d'été.

Lorsque l'infestation est avérée :

- Evitez les produits insecticides, peu spécifiques, qui risqueraient d'éliminer également la population d'auxiliaires de votre jardin.
- Il existe des pièges à phéromones, sous forme de bande collante (les pièges Delta), permettant de piéger les mâles.
- Une solution à base de *Bacillus thuringiensis* peut être utilisée dès le mois de mai jusqu'à la période de floraison massive



Larve de carpocapse observée à la loupe binoculaire © Fredon Corse



Carpocapse adulte © Whitney Cranshaw, Colorado State University, Bugwood.org

- A l'automne, l'application de solutions à base de nématodes (*Steinernema carpocapsae*) peut être efficace sur les chenilles qui hivernent dans l'écorce du tronc.
- Ramassez et détruisez rapidement les fruits tombés au sol afin que les larves ne puissent pas ramper du fruit vers le tronc de l'arbre ou le sol pour passer l'hiver.

Le cynips du châtaignier

Choreutis nemorana

En ce début d'automne et de la période de récolte des châtaignes ; il nous a semblé intéressant de faire un petit rappel sur le cynips du châtaignier. D'autant plus que nous avons reçu des demandes de renseignements récentes pour lutter contre ce ravageur.

Considéré à ce jour comme l'un des insectes les plus préjudiciables pour le châtaignier, le cynips n'a cessé de se disséminer en Europe depuis son introduction en 2002 dans la région de Cuneo en Italie. Il est finalement détecté en Corse en 2010. La production de farine de châtaigne AOP a été directement impactée ainsi que la production de miel de châtaignier et la production de l'aliment de base pour le secteur porcin, bovin et ovin.

Comment les reconnaître ? L'adulte mesure entre 2, 5 et 3 mm de long. Le corps est noir, la base des antennes et pattes plus claires. L'apex du clypeus et les mandibules sont brun-jaunâtre. Les pièces buccales sont de type broyeur. Les ailes membraneuses ont peu de nervures. Le premier segment abdominal fusionné au thorax (ou propodeum) est orné de 3 carènes longitudinales. L'abdomen présente un pétiole et le premier article du gastre est très grand.



Adultes de *D. kuriphilus* ©: J.A. Payne, USDA Agricultural Research Service, www.forestryimages.org

Biologie : Le cynips ne possède qu'une génération par an. Les adultes émergent des galles de fin mai à début juillet. Chaque femelle pond une centaine d'œufs et a la particularité de pouvoir se reproduire sans accouplement pour ne donner que des femelles.

Symptômes : Les femelles pondent dans les jeunes bourgeons. Les piqûres de pontes sont visibles et entraînent l'apparition de galles contenant chacune une à plusieurs larves de cynips. Ces galles vont du vert clair au rouge. Les organes de la plante ainsi atteints ne se développent pas complètement du fait des déformations générées par les galles. Le bourgeon n'étant plus présent, les pontes entraînent une perte de production importante allant de 50 à 100% selon les secteurs et le taux de population du ravageur.

Méthodes de lutte :

Financé par

- Les expérimentations menées au Japon et en Italie (Creso à Boves-Région du Piémont) pour tester différents produits de traitements n'ont donné que peu ou pas de résultats. Il n'existe donc pas à ce jour de lutte chimique avec une efficacité avérée sur le cynips.
- Il existe plusieurs parasitoïdes généralistes naturels qui peuvent s'attaquer au cynips du châtaignier
- La lutte biologique par le lâcher de l'auxiliaire *Torymus sinensis* a ainsi montré une bonne efficacité ces dernières années dans certaines régions. Le cynips et le *Torymus sinensis* sont tous les deux originaires de Chine et ont évolué ensemble depuis des siècles. Leur cycle de biologique se chevauchent parfaitement. *Torymus sinensis* parasite spécifiquement les larves du cynips. Des lâchers de cette auxiliaire ont donc permis de faire coexister en Corse ces deux espèces et de maîtriser la présence du cynips du châtaignier.



POTAGERS

Les termites

Dans l'imaginaire collectif, les termites s'attaquent uniquement aux bois de charpente. Et pourtant, elles raffolent aussi d'autres sources de cellulose pouvant se trouver dans nos cultures légumières. Elles nous ont ainsi été signalées sur patate douce en plaine orientale.

Méthodes de lutte :

- Limitez l'humidité dans vos cultures
- Eliminez les bois morts dans vos parcelles
- Utilisez du bicarbonate de soude, de l'huile de lavande ou encore de l'aloë vera comme insecticide naturel.



Termes grignotant de la patate douce ©

Observateur FREDON Corse



Les vers plats ou plathelminthes terrestres

Les plathelminthes terrestres représentent une menace écologique importante et inquiète les scientifiques. Ils ne s'attaquent pas directement aux plantes mais, par leur appétit féroce pour les lombrics et autres vers de terre, escargots et autres acteurs de la vie du sol, ils font peser une menace importante sur la qualité agronomique et la biodiversité des sols. Leur nuisibilité mérite donc d'être connue et signalée. 8 espèces de plathelminthes invasifs ont été répertoriées en France métropolitaine. *Obama nungara* (qui signifie « plat comme une feuille » dans une langue amérindienne), l'espèce la plus répandue, nous a été signalée récemment en région ajaccienne ainsi que le *Bipalium vagum* en plaine orientale.

Biologie : Les plathelminthes sont des vers plats, d'une taille allant de quelques millimètres à un mètre. On recense plus de 20 000 espèces différentes (la majorité sont des espèces locales et peu inquiétantes), dont certaines sont aquatiques et d'autres terrestres. Concernant *Obama nungara*, son corps (5-10cm de longueur) en forme de tube plat est de couleur marron de teinte variable allant de l'orange jusqu'au marron foncé. Il dispose d'une centaine d'yeux sur la tête et d'une bouche, située en position centrale sur son « ventre ». Le ver se développe très rapidement : son cycle de reproduction (asexuée) dure environ une quinzaine de jours. Il se déplace lentement et se nourrit la nuit ce qui rend son observation délicate.

Moyens de lutte : Aucun moyen de lutte n'est connu à ce jour. En cas de découverte, votre priorité devra être de signaler sa présence afin que les nouveaux foyers soient connus des autorités. Afin de l'identifier formellement, il sera nécessaire de prendre des photos. Attention : évitez tout contact avec le ver, ou utilisez des gants. Certains vers peuvent dégager des substances toxiques puissantes et dangereuses.



Vue ventrale (à gauche) et dorsale (à droite) d'*Obama nungara*, spécimen de Cagnes-sur-Mer © Pierre Gros



Bipalium vagum ©
Signalement FREDON Corse



La cochenille australienne

Icerya purchasi



Cochenille australienne ©
FREDON Corse

Nous vous en avons déjà parlé cette année, la cochenille australienne est désormais répandue et a été observée au début du mois d'octobre sur des parcelles d'agrumes en plaine orientale.

Pour plus d'informations sur ce ravageur, rendez-vous dans notre n°2 de 2026 juste [juste ici](#).



ZOOM SUR...



Le chancre coloré du platane

Ceratocystis platani

Il s'agit d'un Organisme de Quarantaine (OQ). A ce titre, si vous observez des symptômes, il est primordial de faire remonter toute observation auprès de FREDON Corse.

Symptômes : L'écorce se dessèche progressivement, le feuillage jaunit puis l'arbre meurt en quelques années. Les platanes présentent des lésions de couleur bleue, noire ou violette au niveau de l'écorce des troncs et des branches. L'écorce des parties plus anciennes des chancres se craquelle (forme « pièce de puzzle ») et reste adhérente au tronc.



Symptômes sur tronc © FREDON RA (à gauche), FREDON Corse (au centre) et FREDON Occitanie (à droite)

Biologie : Ce champignon est la cause d'une maladie vasculaire incurable des platanes. Les spores pénètrent dans l'arbre par des blessures, et colonisent ensuite tous les tissus. Il peut se transmettre également d'arbre en arbre par contact racinaire et se maintenir dans le sol et les racines des arbres contaminés plusieurs années tout en restant contaminant.

Végétaux sensibles : Platane



RESEAU D'OBSERVATEURS

Vous souhaitez vous impliquer dans le réseau ?

Devenez observateur !

Les informations présentées dans ce bulletin reposent en partie sur les observations réalisées par des particuliers ou professionnels bénévoles. Toute l'année, en continu et plus particulièrement avant la publication de chaque bulletin, ces professionnels ou jardiniers amateurs (rebaptisés "observateurs") nous font remonter la présence ou l'absence ainsi que l'évolution des populations de certains bio-agresseurs qu'ils observent dans leur environnement.

Comment devenir observateur ?

Contactez FREDON Corse via les coordonnées qui vous sont fournies à la fin de ce numéro afin que nous puissions échanger ensemble sur le rôle d'un observateur et sur les types de bio-agresseurs à suivre. Vous pourrez décider quel(s) bio-agresseur(s) suivre et bénéficierez d'une formation pour bien le(s) reconnaître. Du matériel de piégeage pourra vous être remis en fonction du bio-agresseur suivi.

Et pour rappel, retrouvez toutes les actualités du réseau sur son site internet !

Le [site internet www.reseau-jevi-fredoncorse.com](http://www.reseau-jevi-fredoncorse.com) regroupe tous les numéros de notre bulletin d'information « la santé des jardins corses », ainsi que des actualités et des informations pratiques sur la gestion des bio-agresseurs au jardin. N'hésitez pas à parcourir nos nombreuses rubriques.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'espaces verts. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les espaces verts. FREDON Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les exploitants, jardiniers amateurs ou tout autres détenteurs de végétaux et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès de professionnels agréés.

Observations : FREDON Corse et observateurs du réseau

Rédaction et animation : FREDON Corse

Directeur de la publication : Géraldine HOEN

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVI n°7 du 21 octobre 2026 »

Coordination et renseignements : Géraldine Hoen – geraldine.hoen@fredon-corse.com

Financé par